

SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS (HORS PISCINES) EN TERRITOIRES CARENCÉS

Objectifs

- Rénovation énergétique et modernisation d'équipements sportifs structurants (hors piscines)

Enveloppe budgétaire

- Budget : **8,8 M€**
- Taux de subvention maximal : 20 % des dépenses éligibles

Porteurs éligibles

- Collectivités territoriales et groupements de collectivités
- Sociétés coopératives d'intérêt Collectif (SCIC) contribuant au développement du sport
- Associations sportives

Types d'équipements éligibles

- **Salles multisports et gymnases**
- **Equipements sportifs spécialisés** : terrains de grands jeux (football à 11, rugby à 13 et 15, baseball, football américain...), dojos, structure artificielle d'escalade, stade d'eaux vives, etc.

Critères d'éligibilité

- Réduction d'au moins 40 % de la consommation énergétique ; pour les projets de rénovation
- Localisation en territoires carencés métropolitains (QPV ou ZRR/FRR, CRTE rural, bassins de vie avec 50 % de population en ZRR/FRR) ou en territoires ultramarins
- Justification d'une carence locale dans la typologie d'équipement structurant concernée par la demande

Appel à projets - Processus

- Appel à projets géré par l'Agence

Priorités d'examen

- Projets intégrant un ou plusieurs caractères d'innovation :
 - Innovation par l'expérimentation
 - Innovation technologique
 - Innovation environnementale et énergétique
 - Innovation dans la conception et la gestion

Calendrier

- Début de campagne : Fin mars 2026
- Fin de campagne : 30/06/2026
- Examen : Automne 2026

Qui / Contacts

- Service des équipements sportifs : agence-es@agencedusport.fr

Informations / Documents spécifiques

- [Fiche détaillée du dispositif](#)
- [Liste des pièces obligatoires](#)

Plateforme de dépôt

- [InfraSport](#)



Points de Vigilance

- Aucun début d'exécution autorisé avant le dépôt du dossier sur InfraSport : les devis, bons de commande, marchés ou ordres de service ne doivent pas être signés en amont.
- Audit énergétique pour les projets de rénovation + [fiche de renseignement technique](#) (obligatoire)
- Seuil minimal de demande de subvention : 100 000 €
- Avant-projet détaillé/définitif (APD) obligatoire pour les travaux impactant la structure du bâti